

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 7 Safar 1448  
22 Juillet 2026

N° 88

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| <b>Gestion de Sociétés</b>                        |      |
| Homologation de résolutions .....                 | 2319 |
| <b>Fonds de Commerce</b>                          |      |
| Vente et location de fonds de commerce.....       | 2320 |
| <b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b> |      |
| Constitutions .....                               | 2323 |
| Homologation de résolutions .....                 | 2324 |
| <b>Actes Judiciaires</b>                          |      |
| Ventes aux enchères publiques .....               | 2324 |
| Avis aux créanciers.....                          | 2326 |
| <b>Convocations</b>                               |      |
| Sociétés anonymes .....                           | 2327 |
| Sociétés communautaires.....                      | 2328 |
| <b>Actes Administratifs</b>                       |      |
| Avis au public .....                              | 2329 |
| <b>Divers</b>                                     |      |
| Avis au public.....                               | 2329 |

# GESTION DE SOCIETES

## Homologation de résolutions

### SOCIETES ANONYMES

#### Mawdy Services

##### Société Anonyme

**Capital Social : 1.000.000 Dinars**

**Siège Social : Immeuble El Taméyouze - 4ème étage -Centre Urbain du Nord - 1082 Tunis**

**Identifiant Unique : 0341597P**

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 23/06/2026 (enregistré à la Recette des Finances à Charguia le 30/06/2026, sous QN°M81293 EN° 6808753) Monsieur Moez Bergaoui a été nommé en qualité de nouveau Directeur Général de la Société.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises 06/07/2026 sous l'Identifiant Unique N°0341597P.

2026402623SANB2

### SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

#### KUK COILS TUNISIA

**Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente**

**TOTALEMENT EXPORTATRICE**

**Capital social : 200.000 Dinars**

**Siège social : Rue El Ouroud - Msaken - 4070 Msaken**

**Identifiant Unique : 1565505R**

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associé du 12/5/2026 (enregistré à la Recette des finances de Msaken 12/5/2026 sous QN°M062885 EN°26702005), suivant un acte de cession d'une (1) part du 12/5/2023 du (enregistré à la Recette des finances de Msaken le

15/5/2026 sous QN°M076011 EN°26102447) et suivant les Statuts mis-à-jour du 12/5/2026 (enregistrés à la Recette des finances de Msaken le 12/5/2026 sous QN°M062913 EN°26702007). Les associés ont décidé :

- d'approuver la cession d'une (1) part sociale,

- Mr Mohamed Hedi Bouhlef et Mr Stefan Kalin démissionnent de leurs mandats de gérants

- de nommer Mr Manuel Inauen et Mr Beda Elmiger en qualité de gérants agissant séparément pour une durée indéterminée

- d'approuver la Mis-à-jour des statuts.

Un exemplaire du PV, de l'acte de cession et des statuts mis-à-jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 29/5/2026 sous l'Identifiant Unique N°1565505R.

2026402620SRLB2

### BM ARCHITECTES

**Société à Responsabilité Limitée**

**Capital Social : 3.000 DT**

**17, Rue Alain Savary - Le Belvédère - 1002 Tunis**

**Identifiant unique : 1203821 Q**

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 12/6/2026 (enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajene, Tunis le 17/6/2026 sous QN°M034275 EN°26703008).

Monsieur Wassim Ben Mahmoud a démissionné de son mandat de co-gérant.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1203821Q le 23/6/2026.

2026402621SRLB2

### SE BORDNETZE TUNISIA

**Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente**

**Capital Social : 27.785.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle El Irtayah - Bellarigia - 8117 Jendouba**

**Identifiant Unique : 1068336Y**

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/10/2025 (enregistré à la Recette des finances de Jendouba, le 17/3/2026 sous QN°M020618 EN°26801030), suivant un acte de cession de parts du 28/10/2025 (enregistré à la Recette des finances de Jendouba, le 17/3/2026 sous QN°M020624 EN°26801031) et suivant les statuts mis-à-jour du 28/10/2025 (enregistrés à la Recette des finances de Jendouba, le 17/3/2026 sous QN°M020628 EN°26801032)

- Les associés approuvent la Cession de parts et La Mis-à-jour des statuts.

Un exemplaire du PV, de l'acte de cession et des Statuts mis-à-jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/6/2026 sous l'Identifiant Unique N°1068336Y.

2026402622SRLB2

### APPROBATION DE LIQUIDATION D'UNE SOCIETE ET NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

**Société le Nouveau Malouf**

**Société à responsabilité limitée (SARL)**

**Capital : Dix mille dinars (10.000)**

**Siège social : 1 Rue Nessrine la Corniche Bizerte**

**Matricule Fiscal : 1656989G**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu en date du 28 juin 2026 enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 13 juillet 2026 sous le numéro 26504769, Quittance n°M058514 et dépôt du procès-verbal de l'AGE au Registre National des Entreprises (RNE) en date du 20 juillet 2026.

Les associés de la société décident à l'unanimité ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la société,

- Ouvrir la procédure de liquidation amiable,

- Nommer Monsieur Mourad LARBI en qualité de liquidateur.

Le présent avis est publié aux journaux AL CHOUROUK et Le QUOTIDIEN en date du 22 juillet 2026.

2026402629SRLB2

---

**TUNISIAN SALT COMPANY  
"TUSCO"**

**SARL, NON RESIDENTE**

**AU CAPITAL DE 3.010.820 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : 19 Rue de  
TURQUIE 1001 Tunis**

**MF : 1261302V**

En vertu du P.V de l'Assemblée Générale Mixte du 12/1/2026 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 16/1/2026 sous le n°26800219, Quittance n°M004916, dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises RNE le 06/02/2026 il a été décidé :

- Modifier l'article 2 des statuts en y ajoutant une activité secondaire à savoir l'exploitation de sel sous toutes ses formes.

- Modifier la dénomination sociale de la société TUNISIAN SALT COMPANY "TUSCO" pour devenir désormais BOUJMAAL SALT COMPANY

- Délégation des pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités légales.

2026402631SRLB2

---

## **FONDS DE COMMERCE**

### **Ventes de fonds de commerce**

#### **Cession d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de cession d'un fonds de commerce dont la signature a été légalisée auprès de la Municipalité de Gafsa le 13 juillet 2026 et enregistré à la Recette des

Finances de Gafsa sous le reçu n°M038095 et le numéro 26206090, en date du 13 juillet 2026, Monsieur Mohamed Ben Abdelmajid Ben Mahmoud Gtari, titulaire de la carte d'identité nationale n°09999950, a cédé à Monsieur Moslem Ben Mohamed Ali Ben Mohamed Mlayel, titulaire de la carte d'identité nationale n°14305640, la totalité du fonds de commerce du local n°58, destiné à l'activité de vente de viandes, situé au Marché Central de Gafsa, d'une superficie couverte de 15 m², avec tous ses éléments corporels et incorporels. Le cédant exploitait ce fonds de commerce en vertu d'un contrat de location d'un local commercial conclu entre Monsieur Helmi Heni, Président de la Municipalité de Gafsa, agissant au nom et pour le compte de la commune en sa qualité de propriétaire, et Monsieur Mohamed Ben Abdelmajid Gtari. Ce contrat a été légalisé auprès de la Municipalité de Gafsa le 7 novembre 2018 et approuvé par Monsieur le Gouverneur de Gafsa le 23 novembre 2018. Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk le 15/07/2026.

Toute personne ayant des droits à faire valoir ou souhaitant former opposition est invitée à se présenter au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la présente publication.

2026R02217FCCCC2

---

#### **Don d'un fonds de commerce**

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 12/04/2026, rédigé par les notaires de Sousse Maître Slah Eddine TABOUBI et Maître Faycel HAGUI, enregistré le 09/07/2026 à la recette des finances Avenue Mhamed Maarouf Sousse sous Quittance n°M061499, Mr Firas Ben Fredj Ben Mohamed Ben Abed EL GHOUL, titulaire de la CIN n°14753586 a cédé en tant que don à son père : Mr Fredj Ben Mohamed Ben Abed EL GHOUL, titulaire de la CIN n°02862047, la totalité du fonds

de commerce du local destiné Vente produit et équipement paramédical (MF : 1746074W) sise à l'Avenue 14 Janvier - près du café Kawkeb - Zaouiet Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 21/7/2026.

2026S01012FCCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé légalisé le 30/06/2026, Enregistré à la recette des finances de Hammamet le 3 juillet 2026, sous le numéro de quittance M100256, n° d'enregistrement 26204144, Madame Raja Balti n° C.I.N 05432496 a vendu à Monsieur Bilel Zouari titulaire du C.I.N n°08099271, la totalité du fonds de commerce exploité à l'activité de restauration sise à l'Avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Toute opposition devra se faire auprès de l'acheteur à l'adresse du local sus indiqué dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel. Cet avis a été publié au journal Essahafa du 17 juillet 2026.

2026S01013FCCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé daté le 17/7/2026, enregistré à la recette des finances de zaouiet Sousse sous le 20/07/2026 quittance 32624, salha ibn jouida - résident à bouhsina cin 09277987 a vendu à mahjouba maalaoui résident à sahloul la totalité du fonds de commerce coiffure et esthétique dames situé à la rue 14 janvier zaouiet Sousse. Un extrait de cet avis a été publié au journal chourouk le 22/7/2026.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce sis au 14 janvier

zaouiet Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2026S01016FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé du 19/06/2026 enregistré à la recette des finances de Bebsouika le 16/07/2026 quittance N°M051325 enregistrement N°26202395 Ibtisem Ben Dahmen a cédé à la société de commerce Ayed Fethi la totalité du fonds de commerce ayant pour objet commerce en détail spécialisé divers sis au 37 bebkhedhra à Tunis.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de l'acquéreuse rue Mohamed Soua cité soukra à ksar hellal dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 22/7/2026.

2026S01017FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé fait à Tunis le 25 Mars 2026 et enregistré à la recette des finances Menzeh 9 Sous le numéro 26200990 Quittance N°M27752 Madame SAMIRA HAMMAMI, Titulaire de la CIN N°01013867 délivrée à Tunis le 12-02-2015 a vendu à Mr NADHEM FIRAA la totalité du fonds de commerce de la pharmacie sis à rue Mohamed Karkoub - N°25 El Manar 3 - Tunis.

Les objections doivent parvenir à l'acheteur au local de la pharmacie sis à rue Mohamed Karkoub - N°25 El Manar 3 - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal le Quotidien du 22/7/2026.

2026S01019FCCC2

---

#### **RENONCIATION AU FONDS DE COMMERCE**

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé en date du

29/6/2026 enregistré à la recette des finances de la rue de l'Indépendance à Sousse le 03/07/2026 (Quittance n°M034639, Numéro d'enregistrement 26202578), il a été procédé à la renonciation à l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local situé au n°3, Place Errachid, Médina, Sousse. Ce fonds de commerce est inscrit au RNE ayant l'identifiant unique N°1659037C et son activité consiste à la vente du textile, de tissus et d'articles de mercerie, appartenant à La société «DZZ TEXTILE», représentée légalement par son gérant, Monsieur Mohamed Ali Ben El Habib Zenati, titulaire de la CIN n°04735956, dont le siège social est situé au n°12, rue Abou Loubaba El Ansari, El Menzah, Ariana, a été cédé à : Mr Abderrazek Ben El Abed Tebsi, titulaire de la CIN n°07521107, demeurant au n°110, rue El Anbar, Cité El Menazeh, Kalâa Sghira, Gouvernorat de Sousse. Et Mr Sayed Ben Mohamed Jebira, titulaire de la CIN n°05192601, demeurant au n°96, rue El Ward, Cité El Menazeh, Kalâa Sghira, Gouvernorat de Sousse. Et ce, en contre partie de leur renonciation aux loyers, égales à la valeur du fonds de commerce évalué à vingt neuf mille quatre cent dinars (29400,000).

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux au siège du fonds de commerce cédé, situé au n°3, Place Errachid, Médina, Sousse.

Un extrait du contrat sus-indiqué est publié aux Journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du jeudi 16 juillet 2026.

2026S01020FCCC2

---

#### **Avis**

Par acte sous seing privé daté le 07/07/2026 et enregistré le 16/07/2026 à la recette des finances de ksar hellel quittance n°M050999 enregistrement n°26201375 par lequel M. BOUJNEH SALAH BEN MEHREZ a vendu la totalité du fonds de commerce à M.HDHIRI HAYTHEM BEN MOURAD sis à l'avenue Habib Bourguiba Ksar helel destiné à la

vente du matières alimentaires générales détaillant avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication du JORT.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Achourouk le 07/07/2026.

2026S01021FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Par un contrat sous seing privé, Omar ghorbel a vendu le 8/07/2026 à Rached ghorbel le fonds de commerce exploité dans un local destiné à la vente et la réparation des pneus en caoutchoucs situé à la rue sakiet sidi Youssef immeuble chaari Sfax.

Ce contrat est enregistré au bureau des finances diar el wafa le 09/07/2026 sous le n°26202679 quittance N°M067968.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours de cette annonce chez ghorbel Rached à son adresse sise à la route menzel cheker km3.5 Sfax.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Le Temps» le 18/07/2026.

2026X01048FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP enregistré au bureau des impôts de Gremda le 2 avril 2025 (récépissé n°035047 M), Mme Sajiaa Al-Baradai (titulaire de la carte d'identité nationale n°05237934) a vendu à M. Maher Al-Baradai (titulaire de la carte d'identité nationale n°01286711) l'intégralité du fonds de commerce - consistant en une activité de vente et de réparation de téléphones portables - exploité dans le local situé à Qassas Bouzian, rue Ibn Sina, Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées auprès du vendeur du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne ;

un avis relatif à la vente de ce fonds a également été publié dans les journaux "Assabah et Le Temps" le 19 juillet 2026.

2026X01050FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Ghorbel Mourad signé le 13/07/2026 enregistré à la recette des finances chihia Sfax le 15/07/2026 sous le n°26201462 Mr khamis Ismail a vendu à Mr Mahdewi Mohamed la totalité du fonds de commerce du local situé à la route teniour km 5 chihia Sfax pour fast-food et gâteaux ramadaneques. Les oppositions sont acceptées entre les mains du vendeur à son local situé à la route el ain km 2.5 zanket ghorbel Sfax dans un délai de 20 jours à partir de l'annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 21/07/2026.

2026X01051FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé par Maître HANEN GASOUMI Avocate à la cour d'appel enregistré à la recette des finances le 10/05/2025 quittance n°M034250 FIRAS BEN FAOUZI BEN RJAB MZOUGHY a vendu à MAISSA BEN FATHI BEN ALI DELLA le fonds de commerce DU CAFE PREMIERE CATEGORIE nommé "HILTOP COFFEE" sis à la Résidence LE PARC LOCAL N°01 EL Mourouj 5 Ben Arous. Les oppositions sont recevables à l'adresse du vendeur FIRAS BEN FAOUZI BEN RJAB MZOUGHY à la Résidence LE PARC LOCAL N°1 EL Mourouj 5 Ben Arous dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 20/7/2026.

2026402608FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé par Maître SLITI ADEL Avocat à la cour d'appel enregistré à la recette des

finances le 15/12/2025 quittance n°M043732 SALMA BEN MOHAMED BELHADJ a vendu à MAISSA BEN FATHI BEN ALI DELLA le fonds de commerce VENTE FUTS SECS sis à la Résidence HENDA LOCAL N°10 EL Mourouj 5 Ben Arous. Les oppositions sont recevables à l'adresse du vendeur SALMA BELHADJ à la Résidence HENDA LOCAL N°10 EL Mourouj 5 Ben Arous dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 20/7/2026.

2026402609FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des Finances de Sidi Hessine le 25 juin 2026, sous le numéro 26202635, quittance n°M0733887, Mme Amira Bint Ezzeddine Ben Alaya AZOUZ, titulaire de la CIN n°06390890 délivrée à Tunis le 19 août 2019, son numéro d'identification unique est 1200235P, a vendu à la société Jaber de produits alimentaires et volailles, représentée par son gérant, Mme Aya SMICHET, titulaire de la CIN n°11660071, demeurant au 3, rue Sidi Faraj, Cité Saleh TRABELSI, Sidi Hessine, Tunis, la totalité du fonds de commerce dédiés à la vente de produits alimentaires et volailles, situés au 6, rue 4667 Zahrouni, Zahour, Tunis 2052. Les objections seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur.

2026402624FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des Finances de Sidi Hessine le 07 Nov 2025 sous le numéro 25204741, quittance n°M121187, Mr Mehiri el Hani, titulaire de la CIN n°07365279, a vendu à Mr Chokri - Khelifi titulaire de la CIN n°06806273,

demeurant au 04, rue 42684, Sidi Hessine, Tunis, la totalité du fonds de commerce dédiés Café, situés à la route 12 rue abou jaafer manssouri sidi hssin Tunis, les objections seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur.

2026402625FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21/7/2026 enregistré à la recette des finances ettadamen le 06/07/2026 Reçu n°M065335 enregistrement n°26203689 Madame Aycha Ayari Résidente à la Rue Jebrane Khalil Jebrane n°24 cité 18 Janvier Ettadamen Ariana a vendu la totalité du fonds de commerce exploité comme café sis à l'avenue Taeib Mhiri 2041 Ettadamen à Monsieur jamel dabbousi résident Rue Tajerouine Cité rafaha ariana. Les oppositions au paiement du prix de cette vente seront acceptées par l'acheteur à son domicile sis à la Rue Tajerouine Cité Rafaha Ariana dans un délai de 20 jours après La publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal La PRESSE en date du 11/07/2026.

2026402627FCCC2

---

#### **Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/06/2026 et enregistré à la recette des finances Roued le 14/07/2026 sous n°26203583 - quittance n°M088320, Mm Ratiba Ben Ameur a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels sis au kilomètre 5 Route Roued Ariana, à Mr Issam Cherni, Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Mourad Baccouche avocat à la cour de cassation sis au 39 Av Habib Bourguiba Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 16/07/2026.

2026402632FCCC2

## Location gérance libre

### GERANCE LIBRE FONDS DE COMMERCE

#### CAFE PREMIERE CATEGORIE

Suivant acte s.s.p, en date du 29/10/2025 enregistré à la Recette des Finances kabbaria le 12/12/2025 sous le N°25302937, quittance N°M084647. La Société TALAL DEVELOPPEMENT a loué en gérance libre à Monsieur Radhouene Ben Mohamed Ben Amor Ben Mohamed un Café première catégorie situé dans Lawand center el Ouardia Ibn Sina Tunis, et sera Publiée dans le journal le Quotidien le 17 Juillet 2026.

2026402586FCCCC

#### Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Par acte sous seing privé par maître Abdelaziz Belgacem huissier de justice un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Siliana le 22/11/2016 sous le reçu n°m011330 en vertu de ce contrat monsieur jamel ben allala zakraoui a loué à monsieur Najib amri l'ensemble des éléments matériels et incorporels du fonds de commerce situé à l'avenue de la République Siliana pour une durée d'une année renouvelable à compter de 01/07/2026.

Les oppositions seront déposées à l'adresse indiquée ci-dessus dans 20 jours de la date de publication au journal officiel.

Cet avis a été publié au quotidien le 04/07/2026.

2026402607FCCCC

#### Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte écrit en date du 21 novembre 2025 enregistré auprès de la Recette des finances de Dar Chaabane El Fehri le 17 mars 2026 (Quittance n°M019200, n° d'enregistrement 26300779).

M. Ahmed Ayad Bak Ibrahim (domicilié rue Khaled Ibn Al-Walid, Dar Chaabane El Fehri, Nabeul) a donné en location-gérance le fonds de commerce objet du contrat sis à la rue Khaled Ibn Al- Walid, Dar Chaabane El Fehri, Nabeul, et exploité en tant que café à M. Ziad Abdelhafidh Kalboussi (dont l'adresse aux fins de signification est le lieu d'exploitation du fonds). L'entreprise est immatriculée au Registre national des entreprises (en tant que personne physique) sous l'identifiant unique 1267504E.

Les oppositions doivent être adressées à M. Ahmed Ayad Bak Ibrahim (domicilié rue Khaled Ibn Al-Walid, Dar Chaabane El Fehri, Nabeul) dans un délai maximal de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne et après l'expiration du délai légal d'opposition.

Cet avis a été publié dans le journal la Presse le 14/7/2026.

2026402611FCCCC

## ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

### Constitutions

#### Constitution d'une Association

Nom : Association Tunisienne des Praticiens Conseils

Siège : Résidence Nayla, rez-de-chaussée, quartier universitaire zone Sidi Boulebaba, Gabès 6000.

Classification : Association scientifique à vocation sociale et scientifique au profit des praticiens conseils de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Objectifs :

1. Contribuer à renforcer l'image et le statut de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

2. Mener des études et des recherches susceptibles de développer les moyens de travail de la Caisse.

3. Contribuer à valoriser le rôle du praticien-conseil dans la promotion de la santé, l'amélioration de la qualité des services et la rationalisation de la consommation de santé.

4. Contribuer à promouvoir le statut du praticien-conseil et s'efforcer d'améliorer sa situation.

5. Renforcer la reconnaissance des compétences et de l'expérience des praticiens conseils actifs ou retraités.

6. Travailler à offrir un soutien solidaire aux collègues qui rencontrent des difficultés.

7. Honorer les praticiens conseillers partant à la retraite ou quittant pour un autre avenir professionnel.

Fondateurs :

- Madame Safaa Trabelsi : Médecin Présidente de l'Association.

- Madame Leila Bessaadi : Médecin Vice-Présidente.

- Monsieur Bilel Souibgui : Médecin Secrétaire général.

- Monsieur Sami Abbassi : Médecin Secrétaire général adjoint.

- Madame Mouna Ben Aljya : Médecin Trésorière.

- Monsieur Wissam Eddine El Bedoui : Médecin Trésorier adjoint.

Reçu de dépôt : Numéro RR475441532 de la date du 4 mai 2026.

2026R02216APSF1

#### Déclaration

Nom de l'association : MDINITNA

Siège : 49 rue Koobar 4000 Sousse

Objet : Association culturelle

Bureau dirigeant :

Président : Sami Mathlouthi

Secrétaire Général : Ylies Denguezli

Trésorier : Hedi Fetoui

Objectifs :

1. Contribuer à la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel et à sa valorisation en

coordination avec les services compétents du Ministère de la Culture.

2. Contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et touristique et à le développer en coordination avec les autorités compétentes en la matière.

3. Contribuer à la diffusion de la culture et à l'élévation de la conscience culturelle dans la région.

4. Contribuer à la réalisation du développement local dans la région.

5. Etablir des liens avec des associations ayant des objectifs similaires à l'échelle nationale et internationale entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

2026S01011APSF1

#### **Constitution d'une association**

Il a été constitué une association dénommée :

Association Internationale pour la Paix et la Diplomatie Culturelle

- Siège social : Cité El Ons n°269, Sakiet Ezzit, Sfax

- Objet : Social, Droits de l'Homme, Culturel.

Objectifs :

- Contribuer à la promotion de la diversité culturelle et des arts, et à la préservation du patrimoine historique et de la mémoire nationale, en coordination avec les autorités concernées à cet effet.

- Conclure des partenariats avec des associations ayant des activités similaires et une spécialité commune.

- Renforcer l'esprit de solidarité et d'entraide, et venir en aide aux personnes démunies et aux personnes ayant des besoins spécifiques, en coordination avec les autorités concernées à cet effet.

Bureau directeur :

- Présidente de l'association : Samira Chemtouri

- Secrétaire générale : Najeh El Kharroubi

- Trésorière : Jamila El Khadhraoui

Procès-verbal de constatation n° : 56847 le 04/05/2026.

2026X01049APSF1

## **Homologation de résolutions**

### **Election d'un syndic de copropriétaire**

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 30/11/ 2025, enregistré auprès de la Recette des Finances de La Goulette sous le n°26000062, quittance n°M008674 en date du 22/01/2026, il a été procédé à l'élection du Bureau du Syndicat à des Copropriétaires de la résidence «Les Trois Pyramides immeuble EFG», sise à la rue Osman El Bahri, Aïn Zaghouan, Tunis, comme suit :

- Mme Faïza El Hakim : Présidente

- M. Mohamed El Hakim : Trésorier.

2026402626APSF2

## **ACTES JUDICIAIRES**

### **Ventes aux enchères publiques**

#### **Vente immobilière**

##### **Etude maître Hela Hakmouni**

Partie poursuivante :

Rochdi ben Mohamed hedi hakmouni, demeurant rue al Ksar n°34 Sfax, représenté par maître Hela Hakmouni avocat, rue Habib thameur immeuble Mohsen 5ème étage Sfax MF : 1160114/G/P/00.

PARTIE SAISIE :

Nabil ben fraj ben Mohamed bani, titulaire de la cin n°01342786, demeurant à la médina rue n°6 issue de rue Mekkah maison n°17.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété sise à la medina rue n°6 issue de la rue Mekkah, qui est un étage accessible par l'escalier de la porte extérieure, à l'est de l'ouverture et par le haut il devient au sud de l'entrée, il contient un hall central avec coin, une pièce dotée d'une alcôve avec un grand placard et un porte fenêtre ouvrant sur une chambre non couverte, avec une cuisine équipée et un placard et salle de bain et douche et un hall composant d'une porte fenêtre ouvrant sur un balcon et des puits de lumière donnant sur l'extérieur de l'étage ceci comporte une décoration en céramique et des carreaux de carrelage et 2 colonnes, la cuisine avec du parterre et il contient du bois au plafond, les murs en pierre et les fenêtres en fer forge.

Il se compose aussi d'une surface non couverte avec des escaliers ouvrant sur la terrasse où il y a une porte et dans le hall il y a un placard en bois avec des portes et à gauche de l'entrée, la superficie est de 76 m² et la surface non couverte est de 19 m² à part les murs. La propriété est limité au sud par kchaw, de l'est par la rue n°6 issue de rue Mekkah où se trouve son entrée, du nord par ABID et maintenant ayedi, de l'ouest par Khmekhem, la dite propriété a un portail en fer n°17 sur la porte et alimenté par compteur d'électricité et de l'eau potable et équipements électriques.

Mise à prix : Fixé à trente six mille dinars (36000.000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : la vente aura lieu le lundi dix août deux mille vingt six à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première

instance sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble : le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratif et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2026X01057VEPA1

---

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Etude de Maître ANISSA DAMAK JRIBI**

**AVOCATE A LA COUR**

**16 Bis Rue Ahmed Rami TUNIS**

**MF : A/1077958**

**Tél : 52910212**

POURSUIVANT : Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au N°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Anissa Damak Jribi, avocate à la cour dont l'étude est sise au 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins TUNIS.

PARTIE SAISIE : Monsieur Walid Ben Hamouda, demeurant à Sidi Bhar, Grombalia, Gouvernorat de Nabeul, 8030, en sa qualité de débiteur principal, et Monsieur Abdelaziz Ben Hamouda, demeurant à Sidi Bhar, Grombalia, Gouvernorat de Nabeul, en sa qualité de caution réelle solidaire et constituant d'hypothèque.

AVOCAT CHARGE DE LA VENTE : Maître ANISSA DAMAK JRIBI, Avocat près la cour, 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins belvédère TUNIS.

DESIGNATION DU BIEN SAISI :

L'immeuble objet de la présente saisie consiste en la totalité du titre foncier n° 649839 Nabeul, dénommé «Melk Abdelaziz II», appartenant à Monsieur

Abdelaziz Ben Hammouda, en sa qualité de caution réelle solidaire et constituant d'hypothèque, suivant les références d'inscription portées au titre foncier précité sous le numéro d'ordre du propriétaire 1/1, dépôt en date du 14 mars 2016, volume 3/16, n°1821.

L'immeuble est constitué de la parcelle n°(108)(11) issue du plan de lotissement du titre foncier n° 641621 Nabeul, représentant 2 838/2 838èmes de l'ensemble du lotissement, pour une superficie totale de 2 838 m<sup>2</sup> (soit 28 ares et 38 centiares).

Il s'agit d'un terrain à vocation agricole, planté de grandes cultures, en état d'enclavement, sis à Macheikhat Jebel Ettarif, délégation de Grombalia, gouvernorat de Nabeul. L'immeuble est actuellement en possession de Monsieur Abdelaziz Ben Hammouda.

Les revenus ordinaires sont, appréciés en fonction de la production annuelle de ce terrain agricole, sont estimés entre 200 et 300 dinars tunisiens.

MISE A PRIX : Treize mille trois cent quatre vingt un dinars et cent soixante dix millimes (13 381,170 DT), sur la base de 4,715 dinars tunisiens par mètre carré. Outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

TRIBUNAL ET DATE DE LA VENTE : Chambre des criées près le tribunal de Première Instance de GROMBALIA sis à l'avenue Habib Bourguiba 8030 le lundi 17 août deux mille vingt six (17/08/2026), à partir de 9 heures.

VISITE DE L'IMMEUBLE : L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables

REMARQUES : Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à l'avenue Habib

Bourguiba 8030, Grombalia, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Anissa Damak Jribi, avocate à la cour dont l'étude est sise 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins TUNIS. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c.

Pour les étrangers il faut produire l'autorisation délivrée par Monsieur le Gouverneur du lieu du bien.

2026402633VEPA1

---

## **VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Créancier demandeur de poursuite :

Fakhr Edine Asili \* Kais Achouri \* Wahid mosbahi \*Kamel ayari \*Habib zouabi \*Habib Ghanmi et Hamza Zarrouk \*héritiers Hatem madiouni (sa femme Soufia saidi son fils Boubaker sa fille Chahd) Dûment Représentés par leur avocate Maître ouafa ben Khemis cabinet sis au 24 Rue Hasdrubal 2ème étage Le Belvédère 1002 Tunis.

Débitrice saisie :

LA SOCIETE "Café la Fontaine" Inscrite au registre national des entreprises sous le N°1538340K, dont le siège social est sis au 3 Avenue Hedi Nouria Tunis.

Titre exécutoire :

La Copie Exécutive n°24532 du jugement civil n°54353 issu du Tribunal de première instance de Tunis daté du 25/04/2025 ordonnant la vente du fonds de commerce sis au 3 Avenue Hedi Nouria Tunis, avec tous ses éléments qui consistent en ce qui suit :

Les éléments incorporels :

La clientèle, l'achalandage, le droit de bail, l'enregistrement au registre national des entreprises.

Les éléments corporels :

L'Ensemble de biens utilisé dans le fonds cité au cahier des charges.

Mise à prix : 284063.000 dinars

- Les éléments incorporels : (25000.000d)

- Les éléments corporels : (259063.000d)

Les frais :

Les frais de vente sont à la charge de l'acheteur.

Date et lieu de vente : le mardi vingt cinq Août (25/08/2026) à dix heures du matin (10.00) au siège du fonds de commerce sis à l'Avenue Hédi Nouria n°3 Tunis.

Toute personne peut visiter le fonds et consulter le cahier des charges auprès de l'huissier de justice durant la semaine.

La visite de fonds : Toute personne qui veut participer à la vente, doit consigner 10% du prix de la vente moyennant un chèque certifié ou en espèce auprès de l'huissier de justice chargé de la vente, Toute personne intéressée par le cahier des charges peut contacter l'huissier de justice dans ce sens pendant les horaires administratifs dans son adresse ci-dessus mentionnée.

L'adjudication ne sera prononcée que suite au paiement de la totalité du prix et des frais suivant un chèque certifié ou en espèce.

2026402634VEPA1

---

## Avis aux créanciers

### Appel d'Offres

**Société LMT Mécanique de précision en liquidation**

**Siège social : Route de Tunis, 4022 Akouda - Sousse**

**Identifiant Unique : 1627047E**

Conformément à la décision de son Excellence Madame la Juge de séquestration et de liquidation au tribunal de première instance de Sousse 2 rendue le 08/07/2026, le

liquidateur judiciaire Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente de l'Unité de production de la société L.M.T. Mécanique de Précision sise à la Route de Tunis 4022 Akouda, Sousse.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du liquidateur sis à l'Avenue 1er Juin, kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 300 DT.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du liquidateur Judiciaire Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 21 Septembre 2026 (21/09/2026), Téléphone : 98409208.

2026S01014VEPA2

---

### Notification de la teneur d'un Jugement

**Société Industrielle du Plastique Eltaief "SIPEL"**

**Siège social : El Gharabi, 4011 Hammam Sousse**

**Identifiant unique : 1315227Y**

Conformément au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Sousse 2 dans l'Affaire N°30830 en date du 08/07/2026, il a été ordonné la cession de l'entreprise requérante Société Industrielle du Plastique Eltaief "SIPEL" en tant qu'unité économique en activité, à un tiers, compte tenu de l'impossibilité de sauver la société ou de poursuivre ses activités en l'état actuel.

L'expert Ridha BELAID, sise à la Rue 1er HG Juin Kalaa Kebira, Tél 98409208, étant nommé qu'administrateur judiciaire pour superviser la mise en Œuvre des procédures de cession selon cahier de charges qui doit être établis à cet effet dans un délai ne dépassant pas 2 mois à compter de la date du jugement. L'autorisation est également accordée pour Inscrire la teneur de cette décision au Registre Nationale des Entreprises Tunisienne et pour la publier. Par ailleurs, il est

fait interdiction aux dirigeants de la société et aux détenteurs du capital social d'aliéner ses actifs ou de céder les parts sociales ou de les grever d'hypothèques ou de sûreté.

2026S01015VEPA2

---

### Jugement déclaratif de faillite

#### De la Société HERSAND TUNISIE

En vertu du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse sous n°241/44, en date du 13/7/2026, M.Sadok Mosbah a été désigné syndic de faillite de la Société HERSAND TUNISIE, titulaire du matricule fiscal n° 0340696/M, sise à la route de Sousse à Messadine Gouvernorat de Sousse. Aussi, il a été décidé de fixer la date de cessation de paiement le 20/9/2024.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite au 12 Rue Menvielle 4000 Sousse. Tél : 99961170 ou 57257612 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2026S01018VEPA2

---

### DISTRIBUTION DE DENIERS

**MINISTERE DE LA JUSTICE ET droit de l'homme**

**Tribunal de première Instance de Sfax**

**AFFAIRE N°697**

En date du 13/07/2026 et dans le cadre n°697

Monsieur le juge chargé des affaires de distribution auprès du Tribunal de Première Instance de Sfax, a ordonné l'ouverture de la procédure de distribution de l'argent consigné à la caisse des dépôts, consignation faite sous le Numéro M047657 en date du 07/08/2025 d'un montant de (40.955.786 dinars) et ce, suite à une ordonnance sur requête déposée par Maître AMEL AYADI, à la requête de son client La Caisse Nationale de Sécurité Sociale et contre son débiteur STE CONTROL INSPECTION SUPERVISION SARL CIS BUREAU D'ETUDES et le reste des créanciers énumérés sur l'ordonnance sur requête de consignation

Il incombe, conformément à l'article 468 du CPCC, à tout créancier qui désire participer à la distribution du susdit montant consigné, de présenter dans les trente jours, à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne, ses créances par l'entremise d'un avocat au greffe du Tribunal, sous peine de forclusion.

En conséquence, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, sous peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel, domicile est élu de droit pour le produisant.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et 467 du CPCC.

2026X01056VEPA2

---

#### **Nomination de séquestre judiciaire**

##### **Société VITALINA LAB**

**Siège social : Avenue la liberté  
4054 jawhara Sousse**

**Matricule fiscal : 1938329R**

En vertu de l'ordonnance rendue par le président du tribunal de première instance de Sousse 1 N°361 datée le 17/07/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de séquestre judiciaire de la Sté VITALINA LAB Siège de mandataire judiciaire immeuble n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380 / 98227742/ 73425111.

2026X01058VEPA2

---

#### **Liquidation judiciaire**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°82807 émanée de président du tribunal de première instance de Sousse 2 en date du 15/07/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens de marié Med Abdelaziz Ben Sassi et Aida Hamouda Siège de liquidateur

immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380 / 98227742 / 73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.  
2026X01059VEPA2

---

#### **Dépôt de l'état des créances**

##### **République Tunisienne**

##### **Ministère de la Justice**

##### **Tribunal de Première Instance de Grombalia**

Conformément aux dispositions des articles 533 et 534 du Code de commerce tunisien, Maître Salhi Abdelbasset, syndic de faillite (dont le cabinet est sis au 21, rue Malte Sghira, 2ème étage, Tunis) porte à la connaissance de tous qu'en exécution du jugement n°73 du 10 mars 2003 déclarant la faillite de l'établissement Mohamed Snoussi, boulangerie Menzel Bouzelfa, immatriculé sous le matricule fiscal n°189894P, ainsi que du jugement du 12 mars 2007 prononçant l'extension de la faillite à son mandataire, Mohamed Ben Taher Snoussi, domicilié à El Kablia, Menzel Bouzelfa, gouvernorat de Nabeul que l'état des créances relatif à la faillite susmentionnée a été déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia, toute personne, créancier ou autre, ayant à formuler une opposition contre cet état, doit présenter son opposition par écrit au greffe dudit tribunal, dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis faute de quoi elle sera déchue de son droit d'opposition.

2026402619VEPA2

---

## **CONVOCATIONS**

### **Sociétés anonymes**

**SOCIETE PALM BEACH  
HAMMAMET**

**SA AU CAPITAL DE : 33.060.016 D  
SIEGE SOCIAL : 2 RUE ALI BACH  
HAMBA 1001 TUNIS**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 1574595/M**

Les actionnaires de la société Palm Beach Hammamet sont convoqués à

l'Assemblée Générale Ordinaire, le 17 Août 2026 à 10 heures, à l'hôtel Palm Beach Hammamet, zone touristique, Hammamet Nord - 8050 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire;
- 2- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration concernant la Société;
- 3- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes ;
- 4- Approbation des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2025;
- 5- Affectation des résultats de la Société;
- 6- Approbation des conventions réglementées de la Société (crédits bancaires BT et BIAT, cession du terrain HANNIBAL IX, conventions de comptes courants avec la société M&M Didon SARL et Monsieur Maher Loukil) ;
- 7- Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général ;
- 8- Formalités légales.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire susmentionnée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société dans les délais prévus par la loi.

2026R02218SANB3

---

#### **Convocation**

**"PULVAGRI"**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 600.000 Dinars**

**Siège Social : 22, Avenue Taieb Mhiri - 2014 Mégrine Riadh**

**Identifiant Unique : 1115312 F**

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 17 Août 2026 à 09h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture du rapport d'activité et du commissaire aux comptes de l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2025;
4. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales ;
5. Quitus aux Administrateurs;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
7. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R02219SANB3

---

#### Convocation

"PULVAGRI"

**Société Anonyme**

**Au Capital de 600.000 Dinars**

**Siège Social : 22, Avenue Taieb Mhiri - 2014 Mégrine Riadh**

**Identifiant Unique : 1115312 F**

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le Lundi 17 Août 2026 à 10h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Continuité de l'exploitation de la société selon l'article 388 du code des sociétés commerciales;
2. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R02220SANB3

---

#### Convocation

**Société Tunisienne d'Engrais Chimiques**

**Société Anonyme**

**Au capital de 6.500.000 Dinars**

**Siège Social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia**

**IU : 0002570Q**

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 17 Août 2026 à 11 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025 ;
3. Lecture des rapports des Co-commissaires aux Comptes de l'exercice 2025 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
5. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales;
6. Quitus aux Administrateurs;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R02221SANB3

---

#### Convocation

**Société Tunisienne d'Engrais Chimiques**

**Société Anonyme**

**Au capital de 6.500.000 Dinars**

**Siège Social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia**

**IU : 0002570Q**

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le Lundi 17 Août 2026 à 12h 00 au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Continuité de l'exploitation de la société selon l'article 388 du code des sociétés commerciales;

- 2- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R02222SANB3

---

#### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIETE L'ECRIN D'HAMMAMET

**IDENTIFIANT UNIQUE : 0447081X**

Le commissaire aux comptes la société International Auditing And Consulting de la société L'ECRIN S.A, vous invite à assister à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 01 Septembre 2026 à 10 h au siège de la société «International Auditing and Consulting» sis à la Résidence Sana Business Centre, Pavillon A bureau 18, 6ème étage Centre Urbain Nord Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers des exercices 2019-2020-2021 et 2022.
- Nomination des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025.
- Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2026402630SANB3

---

#### Sociétés communautaires

#### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE D'UNE SOCIETE COMMUNAUTAIRE LOCALE

Le comité constituant de la société communautaire locale «Rawafed» à Sidi Bouzid Ouest (Gouvernorat de Sidi Bouzid) annonce que la date du 06 août 2026 a été fixée pour la tenue de l'assemblée générale constitutive et l'élection du conseil d'administration, et ce, au Complexe de la Jeunesse «17 Décembre» à Sidi Bouzid, à partir de 10h00 du matin.

2026X01052SODB3

## **ACTES ADMINISTRATIFS**

### **Avis au public**

#### **Avis au public**

Le public est informé que Mr Mohamed taher jabli, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°6221/5 en date du 27 avril 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution

d'une huilerie située à la localité gsar elhamem, près de la route locale n°891 au point de kilométrage n°32.000 délégation rgueb du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation rgueb et la commune rgueb.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué rgueb ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune rgueb dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

## **DIVERS**

### **Avis au public**

#### **AVIS**

Mr Mahmoud Ben Salem déclare la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 394 m<sup>2</sup>, située à la route de Saltnia km 6 il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire M hamed Ali karray à Sfax.

2026X01055DIVD2